

Direction de la Formation et de l'Insertion Professionnelle (DFIP)

Vu le Code de l'Education, notamment ses articles L.613-1 ; L.613-2 et L.712-2
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national du master
Vu la Circulaire n° 2000-033 du 1^{er} mars 2000 relative à l'organisation des examens dans les établissements d'enseignement supérieur
Vu le Règlement général des études de l'Université Jean Monnet adopté par la CFVU du 10 juin 2022.
Vu la proposition du directeur de l'UFR, de l'institut, de l'Ecole ou de département.

Numéro d'arrêté : 36 - 371

JURY
Année 2022-2023

Diplôme : Master 2

Mention : Arts

Parcours : Création Contemporaine et Nouvelles Technologies

Session¹ : 1 et 2

Semestre : 1 et 2

Président du Jury	CICILIATO VINCENT	Enseignant chercheur
Membres du Jury	NOSELLA CAROLE	Enseignant chercheur
	DESMET MARC	Enseignant chercheur

Fait à Saint-Etienne, le 16 juillet 2026

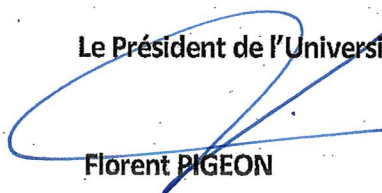
La Directrice de l'UFR ALL

Clara MORTAMET



Le Président de l'Université Jean Monnet

Florent PIGEON



¹ (1 et/ou 2 - unique)